

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES  
DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022**

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné que le rôle général de perception des taxes de propriétaires, pour l'année 2022, est déposé au bureau du secrétaire-trésorier.

Il est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les montants mentionnés.

Donné à Richmond (Québec), ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et secrétaire-trésorier